



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.23.8.AV

Parc de trois éoliennes à Fontenelle, WALCOURT

Avis adopté le 27/01/2023

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) :* 40.10.01.04.03 (classe 1)
- *Demandeur :* BEE s.a.
- *Auteur de l'étude :* CSD Ingénieurs Conseils S.A.
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 3/01/2023
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1er§1er, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 24/01/2023

Projet :

- *Localisation :* Entre les villages de Fontenelle, Walcourt et Rognée
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie de projet :* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'un parc de trois éoliennes sur le territoire communal de Walcourt. Il s'implante entre les villages de Fontenelle, Walcourt et Rognée, au sud du bois de la Baronne.

Les éoliennes présentent une hauteur maximale totale de 150m et une puissance électrique nominale comprise entre 2,6 et 4,2 MW. La production des trois éoliennes projetées varie selon le modèle d'environ 22.744 MWh/an à environ 25.938 MWh/an.

AVIS

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis défavorable sur le projet tel que présenté.

Malgré son bon potentiel éolien, le Pôle estime qu'il n'est pas opportun d'installer des éoliennes sur ce site pour les raisons suivantes :

- Sa qualité paysagère et sa proximité avec la basilique Notre-Dame de Walcourt (patrimoine exceptionnel). L'implantation d'éoliennes sur ce site risque en effet d'avoir des impacts paysagers importants localement et de créer une situation de concurrence visuelle avec cette basilique. Ce qui induira des effets négatifs sur la dynamique touristique mise en place par la commune de Walcourt ;
- Son inscription en périmètre d'intérêt paysager ;
- Son éloignement par rapport aux grandes infrastructures qui fait en sorte que l'implantation d'éoliennes sur ce site ne répond pas au principe de regroupement tel que défini dans le cadre de référence éolien de 2013 ;
- Sa proximité avec l'aéroport de Florennes qui induit une limitation de la hauteur des éoliennes à 150 mètres et donc, une utilisation peu optimale du potentiel venteux du site ;
- La présence, en période de nidification, de huit espèces d'intérêt communautaire et trois espèces au statut défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Wallonie.

Le Pôle relève également le fait que le projet tel que présenté prévoit une dérogation au plan de secteur et de nombreuses mesures biologiques compensatoires, ce qui peut démontrer que ce site n'est pas approprié pour y implanter des éoliennes.

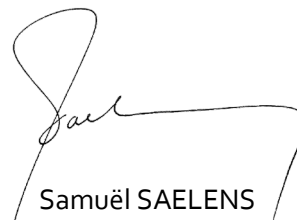
Il ajoute enfin que le projet de trois éoliennes tel que présenté ne permet pas une optimisation du potentiel venteux du site.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Il apprécie tout particulièrement :

- la présence de photomontages pris depuis et vers les éléments patrimoniaux proches du projet,
- la qualité de la présentation faite par l'auteur de l'étude d'incidences au Pôle qui met bien en évidence le niveau des impacts du projets sur la biodiversité.


Samuël SAELENS
Président